



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 25821

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences de la pénibilité d'exercice de la pratique médicale dans les services de gériatrie et d'urgence des hôpitaux. La nature ainsi que les conditions d'exercice, dans les services de gériatrie et des urgences, entraînent une démotivation de la part du personnel médical, ainsi qu'un taux d'absentéisme supérieur à la moyenne des autres services, allant parfois jusqu'au refus d'intégrer ces services par de nombreux agents. La raison essentielle de cette situation est la pénibilité des conditions de travail liées aux soins et aux structures hospitalières. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin de faciliter les conditions de travail du corps médical dans ces services.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25821

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7600